



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 12 mai 2022

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présents : Francis BERNAVILLE

Absent excusé : André ANTONINI - Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Suivi Feuille de match informatisée (Fmi)

*Résultat avec erreur ou manquant

*Feuilles de matchs manquantes

*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension terrain

*Obligations clubs

*Situation Financière des clubs

*Retraits/Forfaits Généraux

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 23 et 24 avril :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 12 mai.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

23-avr

U16 D2 Poule A

Meaux Academy Cs 2 - Villeparisis 1 **Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. Pas de connexion de Meaux**

24-avr

Seniors D3 Poule C

Champs 2 - Nanteuil 2 **Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre**

		du club recevant.
24-avr	Seniors D3 Poule D	Combs C.A. 2 - Chevry Cossigny Fc 1 Forfait Chevry Cossigny
24-avr	+45 Ans B37Groupe B	Pays Crecois 21 - Dammartin Cs 21 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. Aucune connexion de Pays Creçois
24-avr	Seniors D4 Poule D	Ent. Bresmont/Misy 1 - Fc Varennes 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. Aucune connexion de Bresmont Feuille papier reçue
24-avr	U16 D3 Poule A	St Mard 1 - Villeparisis 2 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. Aucune connexion de St Mard Avertissement

Week-end des 30 avril et 1^{er} mai :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 19 mai.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

30-avr	U16 D3 Poule E	Savigny Le Temple Fc 2 - Longueville/Provins 2
--------	----------------	--

RESULTAT AVEC ERREUR OU MANQUANT

Match 23735869 Bresmont FC 1 – Ol. Loing 1 U16 D3F du 08/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel du club d'Olympique du Loing (du 09/05) informant la Commission d'un problème rencontré lors du déplacement de son équipe U16 sur la rencontre citée en référence Considérant que le club d'Olympique du Loing indique qu'à leur arrivé sur les installations du club de Bresmont, l'équipe recevante n'était pas présente.

Considérant que le club d'Olympique du Loing mentionne avoir prévenu la permanence téléphonique du District.

Considérant que la personne en charge de la permanence téléphonique confirme les informations indiquées par le club d'Olympique du Loing.

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 5 buts à 0 (par forfait) en faveur de Ol. Loing

Match 23655256 Combs 2 – Chevry 1 Seniors D3D du 24/04/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de la personne en charge de la permanence téléphonique lors du week-end du 23 et 24/04/2022 indiquant à la Commission du forfait de l'équipe de Chevry lors de la rencontre citée en référence.

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 5 buts à 0 (par forfait) en faveur de Combs 2

Match 23670348 Meaux Academy CS 2 – Villeparisis 1 U16 D2A du 24/04/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de Villeparisis informant la Commission du score de la rencontre citée en référence, la FMI n'ayant pas été utilisée.

Considérant que le club de Villeparisis indique que le score de la rencontre est de 6 buts à 4 en faveur de Villeparisis.

Considérant que le club de Meaux Academy CS confirme les informations ci-dessus.

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 6 buts à 4 en faveur de Villeparisis

Match 23655166 Champs 2 – Nanteuil 2 Seniors D3C du 24/04/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de Nanteuil informant la Commission que le score de la rencontre citée en référence était manquant,

Considérant que la FMI n'a pas été transmise.

Considérant que le club de Nanteuil indique que le score de la rencontre est de 4 buts à 1 en faveur de Nanteuil.

Par ces motifs, la Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre de fournir ses observations pour le 19/05/2022 au plus tard

La Commission demande au club de Champs AS de transmettre dès que possible la FMI

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23654023	08/05/2022	SENIORS	D2 B	LESIGNY 1	NANTEUIL 1
23700942	08/05/2022	VETERANS	+45B	CLAYE SOUILLY 21	TRILPORT 21
23701117	08/05/2022	VETERANS	+45B	NANTEUIL 21	VAL D'EUROPE 21
23670192	08/05/2022	U18	D1	GRETZ TOURNAN 1	QUINCY 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23670819	24/04/22	U18	D2 C	VARENNES 1	LE MEE SPORTS 1
23734872	24/04/22	U16	D3 A	ST MARD 1	VILLEPARISIS 2

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS

MATCHS SANS DATE DE JEU

N°Match	Equipes	Catégorie/Compétitions	Dates	
			Ancienne	Nouvelle
23653687	Lognes 1 - Chelles 1	Seniors D1	27/03/2022	19/05/2022
23654139	Melun FC 3 - Ol. Loing 1	Seniors D2C	10/04/2022	19/05/2022
23654141	Bagneaux 1 - Bussy 1	Seniors D2C	26/05/2022	19/05/2022
23655075	Magny 1 - Val de l'Yerres 1	Seniors D3B	24/04/2022	19/05/2022
23655247	Chevry 1 - Lesigny 2	Seniors D3D	26/05/2022	19/05/2022
23655254	Champs FC 1 - Mormant FC 1	Seniors D3D	01/05/2022	19/05/2022
23661809	Breuilloise 5 – Isles les Villenoy 5	CDM D1	17/04/2022	19/05/2022
	Demande du club de Breuilloise – pour le 01/06/2022 à 19h30 – Refus du club Isles les Villenoy			
23706210	Emerainville 5 - Coubert 5	CDM D2B	24/04/2022	19/05/2022
23670370	Val de France/Esbly 1 – St Pathus 1	U16 D2A	24/04/2022	19/05/2022

23735679	Jouy Yvron 1 – Boissise Pringy 2	U16 D3E	17/04/2022	19/05/2022
23661605	Briard SC 1 - Melun FC 2	U14 D1	21/05/2022	19/05/2022

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres,

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres (sans horaire) :
Au 18/05 et 19/05/2022

Considérant que la Commission n'a pas eu de proposition de changement de date pour ces rencontres le 12/05/2022,

Par ces motifs, la Commission planifie ces rencontres au 19/05/2022 à 20h30 (20h00 pour une rencontre U14/U16/U18)

N°Match	Equipes	Catégorie/Compétitions	Dates	
			Ancienne	Nouvelle
23714479	Emerainville 2 – Briard SC 2	Seniors D4C	01/05/2022	02/06/2022
23706221	Emerainville 5 – Verneuil 5	CDM D2B	01/05/2022	01/06/2022

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres,

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres (sans horaire) :
Au 01/06/2022 et 02/06/2022 pour les clubs ayant déjà des rencontres au 18/05 et 19/05/2022

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

- Concernant les rencontres prévues les 01/06/2022 et 02/06/2022, dans le cas où aucune proposition suivie d'accords concernant un éventuel changement (date / horaire) validé au plus tard au 25/05/2022, l'horaire des rencontres serait de **20h30**

COUPES

N°Match	Equipes	Tour	Catégorie/Compétitions	Dates	
				Ancienne	Nouvelle
24510999 24511000	Val de France/Esbly 1 ou Claye S. 2 - Vaux Rochette 1	1/2	U18 Coupe 77	-	02/06/2022

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres.

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres (sans horaire):
Au 02/06/2022

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

- Concernant les rencontres du 02/06/2022, dans le cas où il n'y aurait aucune proposition suivie d'accords concernant un éventuel changement (date / horaire) validé au plus tard au 24/05/2022, l'horaire de la rencontre serait de **20h00** pour la rencontre U18.

Week-end du 14 et 15 mai 2022

Match 23714422 Dammarie City 1 – FC Cosmo Seniors D4 C du 15/05/2022

Demande de modification d'horaire et de lieu via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00 au Stade Pierre Guillot2 au lieu de Stade Pierre Guillot1

En attente accord du club de FC COSMO

Match 23735612 Senart Moissy 3 – Val de l'Yerres 1 U16 D3 D du 15/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART MOISSY** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de VAL DE L'YERRES

Match 23670355 Vaires 1 – Villeparisis 1 U16 D2A du 15/05/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de VAIRES

Match 23654158 Bussy 1 – Boissise Pringy 1 Seniors D2C du 15/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 14/05/2022 à 17h30 au lieu du 15/05/2022 à 16h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BOISSISE PRINGY

Match 23703823 Jouarre 11 – Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 15/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 15/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE JOUARRE

Match 24035206 Meaux Academy C2 2 – Val de France/Esbly 2 U18 D3A du 15/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ACADEMY CS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 12h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE France/ESBLY

Match 24035341 Dammarie City 1 – Bagneaux Nemours 1 U18 D3B du 15/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre le 14/05/2022 à 14h00 au lieu du 15/05/2022 à 13h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BAGNEAUX NEMOURS

Match 23703914 Dammartin CS 13 – Champs FC 11 Vétérans D4B du 15/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **DAMMARTIN CS** pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 15/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS FC

[Week-end du 21 et 22 mai 2022](#)

Match 23703827 Etrepilly 11 – Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 22/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 22/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'ETREPILLY

Match 23737235 Courtry 2 – Goellycompans/Mitry 3 U14 D4A du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GOELLYCOMPANS/MITRY** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 15h30

En attente accord du club de COURTRY

Match 23735595 Servon/Chevry 1 – Val de l'Yerres 1 U16 D3D du 22/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON/CHEVRY** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 13h00

Accord de la Commission

Match 23661381 Quincy 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h00

En attente accord du club de OZOIR

Match 23700929 Othis 21 – Moussy 21 +45 ANS Gpe B du 22/05/2022

Demande de modification d'installation par courriel du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre au stade de l'Erable à Moussy le Neuf au lieu du stade Beaumarchais à Othis

En attente accord du club de MOUSSY NEUF

Match 23703827 Etrepilly 11 – Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 22/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 12/06/2022 au lieu du 22/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, pas de report après la dernière journée de Championnat.

Mardi 24 mai 2022

Match 23661655 Briard SC 1 – Chelles 1 U14 D1 du 24/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 18/05/2022 à 18h30 au lieu du 24/05/2022 à 19h00

Accord du club de CHELLES

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, l'équipe de BRIARD SC a déjà une rencontre de programmée le 19/05/2022 et ne peut donc jouer 2 jours consécutifs.

Jeudi 26 mai 2022

Match 23655248 Thorigny FC 1 – Savigny FC2 Seniors D3D du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au stade du Moulin à Vent au lieu du 26/05/2022

En attente accord du club de FC SAVIGNY

Match 23655428 Chatelet en Brie 1 – Vaux Rochette 2 Seniors D3D du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX LA ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 25/05/2022 à 20H00 au lieu du 26/05/2022 à 15H30

En attente accord du club de CHATELET EN BRIE

Match 23734893 Villeparisis 2 – Goelly Compans/Mitry 2 U16 D3 A du 29/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 13H

En attente accord du club de GOELLYCOMPANS/MITRY

Match 23655429 St Germain Laval 1 – Gatinais VL 1 Seniors D3F du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST GERMAIN LAVAL** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 à 15h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS VL

Match 23701034 Vaires 21 – FC Cosmo 21 +45 ANS Gr.C du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 01/05/2022 au lieu du 26/05/2022

Absence d'accord du club de FC COSMO, la rencontre reste maintenue au 26/05/2022

Match 23661476 Moret-Veneux 1 – FC Guignes 1 U14 D3C du 26/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre à 13h00 au stade Marquis du Roy lieu de 14h30 au stade T.Roquette

En attente accord du club de FC GUIGNES

Match 23655250 Bussy 2 – Pontault UMS 2 Seniors D3D du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 26/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

Match 23714440 Ferrieres 2 – FC Cosmo 2 Seniors D4C du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FERRIERES** pour disputer la rencontre le 19/05/2022 à 20h30 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

En attente accord du club de FC COSMO

Match 23662515 Pontault Portugais 12 – Val de l'Yerres 11 Vétérans D3B du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE L'YERRES** pour disputer la rencontre le 25/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS

Match 23653689 Pontault UMS 1 – Pontault Portugais 1 Seniors D1 du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

Match 23655159 Champs 2 – St Thibault 2 Seniors D3C du 26/05/2022

Demande de modification d'installation via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS** pour disputer la rencontre au stade municipal à St Thibault au lieu du Stade L.Hurtebize à Champs s/ Marne.

En attente accord du club de ST THIBAULT (sous réserve de modification de l'horaire de la rencontre)

Week-end du 28 et 29 mai 2022

Match 23661121 Combs 1 – Avon US 1 U14 D2C du 28/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 21/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 16/04/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVON

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 au lieu du 28/05/2022

En attente accord du club de AVON

Match 23737254 Villeparisis 3 – Othis 1 U14 D4A du 28/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 ou le 07/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

Match 23735883 Varennes 1 – Ol. Loing 1 U16 D3F du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL. LOING** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 19h30 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VARENNES

Match 23703859 Villenoy 12– Jouarre 11 Vétérans D4A du 29/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 01/06/2022 au lieu du 29/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLENOY

Match 23737447 Croissy 1 – Noisiel FA 1 U14 D4C du 28/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CROISSY** pour disputer la rencontre le 18/05/2022 à 18h00 au lieu du 28/05/2022 à 15h30

En attente accord du club de NOISIEL FA

Week-end du 4 et 5 juin 2022

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 23701417 Avonnaise 21 – Bocage Amicale 21 VET+45 G du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVONNAISE US FOOT** pour disputer la rencontre le 03/06/2022 à 20H00 au lieu du 04/06/2022 à 9H30

En attente accord du club de BOCAGE AMICALE

Dossier en cours d'examen

Match 23701414 Fontainebleau 21 – Moret Veneux Sab 21 VET+45 G du 05/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 19H30 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

En attente accord du club de MORET VENEUX SAB.

Dossier en cours d'examen

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

Match 23661277 Courtry 1 – St Pathus 1 U14 D3A du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 18h30 au lieu du 04/06/2022 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Match 23737220 Val d'Europe 3 - Courtry 2 U14 D4A du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, pas de report après la dernière journée de Championnat.

Match 23701145 Changis 21 – Ferrieres 21 +45 ANS Gpe D du 05/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CHANGIS** pour disputer la rencontre le 18/05/2022 à 20h30 au lieu du 05/06/2022 à 9h30

En attente accord du club de FERRIERES

Club de SERVON

Considérant le problème d'occupation rencontré par le club de Servon FC le 05/06/2022.

Considérant qu'il y a 3 matchs prévus le dimanche matin sur le même terrain.

Considérant que la rencontre CDM R1 Servon 5 – Ivry Desportiva 5 est prioritaire.

Considérant que pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat, le même jour à l'heure officielle.

La Commission demande au club de Servon de fournir un terrain de repli pour les rencontres listées ci-dessous :

Vétérans D4B Servon 11 – Mormant FC 11

+45 Ans Gpe E Servon 21 – Ozoir 21

A défaut de terrain de repli, la ou les rencontres pourraient être inversées.

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Melun FC:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 30/03/2022,

« ... **Match 23654127**

Melun FC 3 – Bagneaux Nemours 3

Seniors D3C du 27/03/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 28/03/2022 à :

(.../...)

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension de terrain, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 01/04/2022 à l'équipe SENIORS 3 du FC MELUN pour acte de brutalité envers officiel, envahissement de terrain en vertu des articles 13 et 2.1.b du Règlement Disciplinaire du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football...»

La Commission informe le club de FC MELUN que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Melun FC 3 – Ol. Loing 1 du 19/05/2022

Considérant que le club de Melun FC demande à la Commission si la rencontre peut avoir lieu le jeudi 19/05/2022 à 20h00 à Dammarie les Lys.

La Commission informe le club de Melun que l'accord du propriétaire du terrain est nécessaire et que le terrain doit être classé 6.

La rencontre étant programmée à 20 heures 30, l'accord du club adverse est nécessaire pour jouer à 20 heures.

Melun FC 3 – Boissise Pringy 1 du 29/05/2022 (sous réserve de la procédure disciplinaire en cours)

Le club de MELUN FC se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC MELUN

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de Bagneaux Nemours:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 22/04/2022,

« ... **Match 23669991**

Bagneaux Nem. 1 – Melun 2

U16 D1 du 20.02.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes à l'équipe U16 D1 de Bagneaux Nemours pour envahissement de terrain, coups sur joueurs et dirigeant et comportement inapproprié et excessif du gardien du stade et de son fils. (.../...) ...»

La Commission informe le club de BAGNEAUX NEMOURS que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Bagneaux Nemours 1 – Gretz Tournan 1 du 22/05/2022

Bagneaux Nemours 1 – Quincy 1 du 26/05/2022

Le club de BAGNEAUX NEMOURS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Bagneaux Nem.

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :
Extrait RSG District 2021/2022

CHANGIS (518219)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **CHANGIS** évolue en Seniors D2A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

• + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe Seniors 2 (D3C) en date du 14/04/2022 (voir PV)

• Considérant que le club de **CHANGIS** se doit d'inscrire 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Considérant que le club de **CHANGIS** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de CHANGIS est classée dernière de son groupe Seniors D2A et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre CHANGIS sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

- **Concernant la rencontre du 15/05/2022, Changis 1 – Vaires 2, le club de Vaires n'ayant pas transmis son accord pour le déroulement de la rencontre, celle-ci est annulée**

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de BRIE FC :

Stade Municipal de Cregy les Meaux fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 01/04/2022.

Les rencontres à 11 à domicile du club de BRIE FC jusqu' à la fin de saison, se dérouleront au stade municipal de Poincy.

Clubs de COMBS LA VILLE CA et REUNIONNAIS DE SENART :

Stade A. Mimoun fermé le dimanche 1^{er} mai, dimanche 8 mai et jeudi 26 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de COMBS CA doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

Clubs de MITRY MORY et MITRY OURCQ PORTUGAIS :

Stade Ladoumègue fermé le dimanche 1^{er} mai et dimanche 8 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., les clubs de MITRY MORY et MITRY OURCQ PORTUGAIS doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

Club de LOGNES US :

Parc des Sports du Segrais fermé du 13 au 15 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de LOGNES doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

District

Considérant que lors de sa réunion du 11/03/2022., le **Comité Directeur District de Seine et Marne de Football** a décidé d'appliquer l'article 3.5 du RSG du District pour les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (**Solde Relevé N°43**) au 25/03/2022 , vis-à-vis du District

Rappel R.S.G. Article 3.5 :

(.../...)

« ... Les décisions suivantes peuvent être prononcées en cas de non-règlement à la date butoir :

- La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

Club de OZOUER LE VOULGIS (514952) :

Match 23706947 Ozouer le Voulgis 11 – Mormant FC 11 Vétérans D4B du 30/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **OZOUER LE VOULGIS 11** évoluant en **VETERANS D4B**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de MEAUX ADOM (538790) :

Match 23654975 Brie Nord 1 - Meaux ADOM 2 Seniors D3A du 08/052022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **MEAUX ADOM 2** évoluant en **Seniors D3A**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de VILLEROY CS (550862) :

Match 23706525 Annet 5 – Villeroy 5 CDM D2A du 01/05/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **VILLEROY 5** évoluant en **CDM D2A**

Match 23706544 Buceenne 5 – Villeroy 5 CDM D2A du 08/05/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **VILLEROY 5** évoluant en **CDM D2A**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

SIVRY-COURTRY 5

CDM D2C

MORET-VENEUX 1

U18 D3B

VERNEUIL 1

U18 D3B

VAL DE L'YERRES 1

U16 D3D

BRESMONT FC 1

U16 D3F